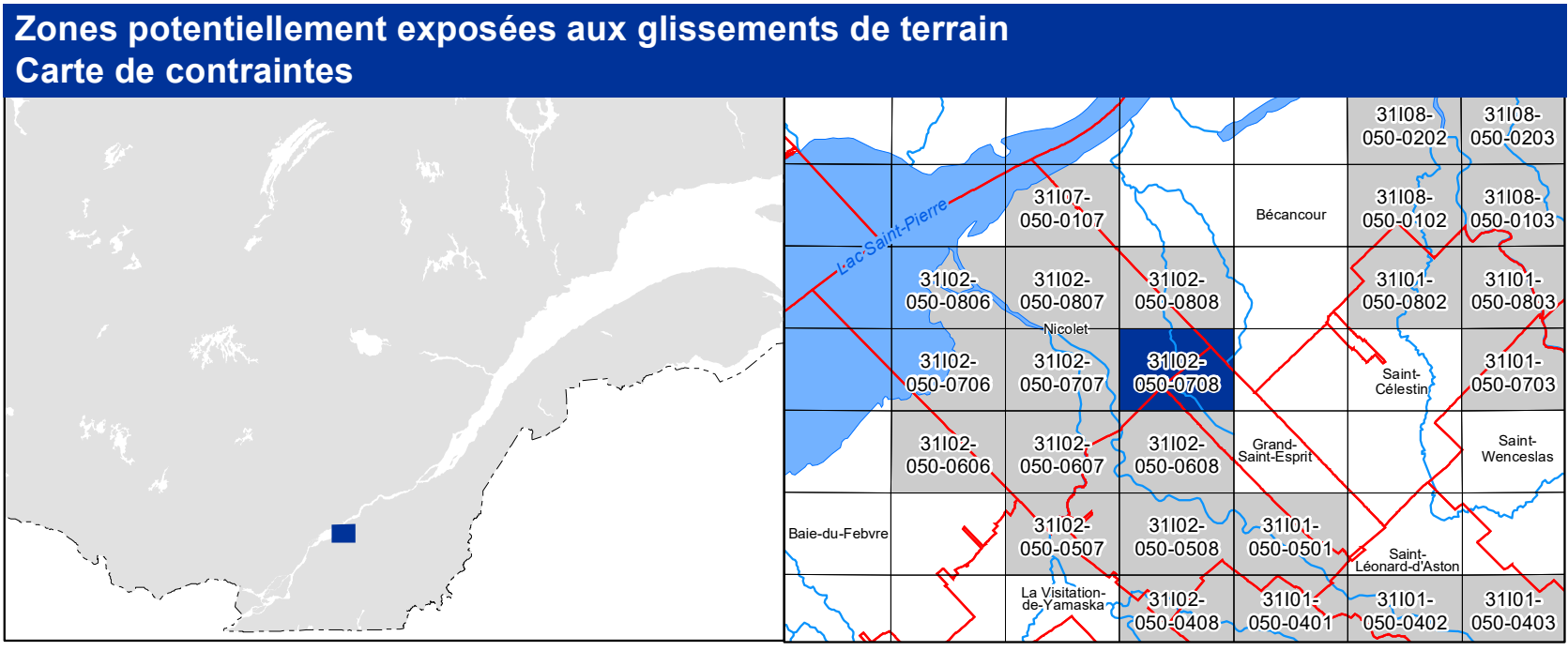
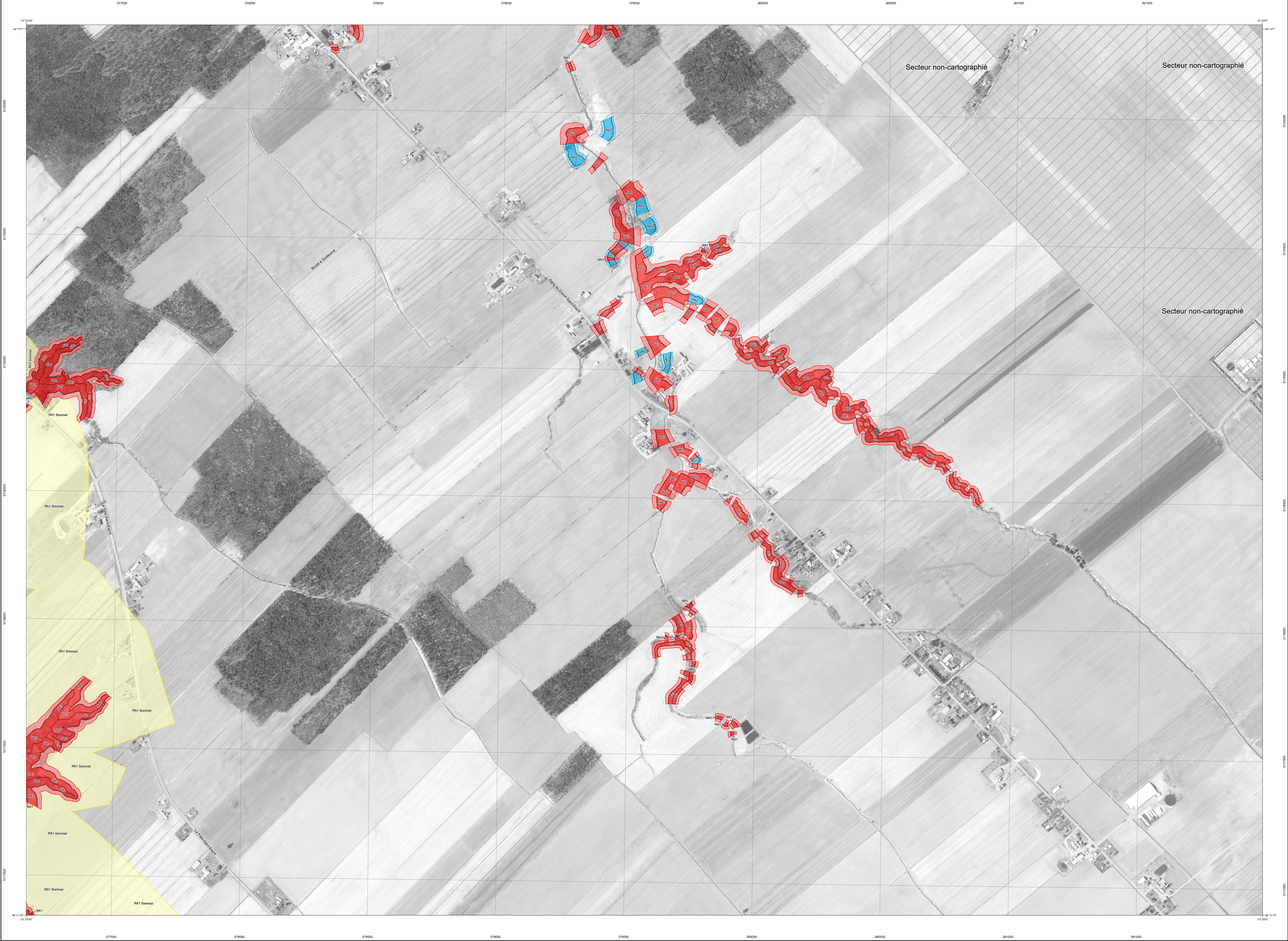


La Petite Décharge



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- RA1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- RA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion important, sensible aux interventions d'origine anthropique.
- RA3** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- RA4** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- RA5** Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique.

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1/Sommet** Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.
- RA1/Bas** Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet.

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroportés. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetées.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
Projection cartographique : Mercator Transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Longitude d'origine (méridien central) : 73° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur) : 0°
Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle : 0,9999
(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)
1 / 5000

Sources

Données
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté
Orthophotographie numérique
Organisme
Ministère des Transports du Québec
MRC de la région Centre-du-Québec
Date/Année
Novembre 2012
Printemps 2020

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (décembre 2021)
© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4e trimestre 2021

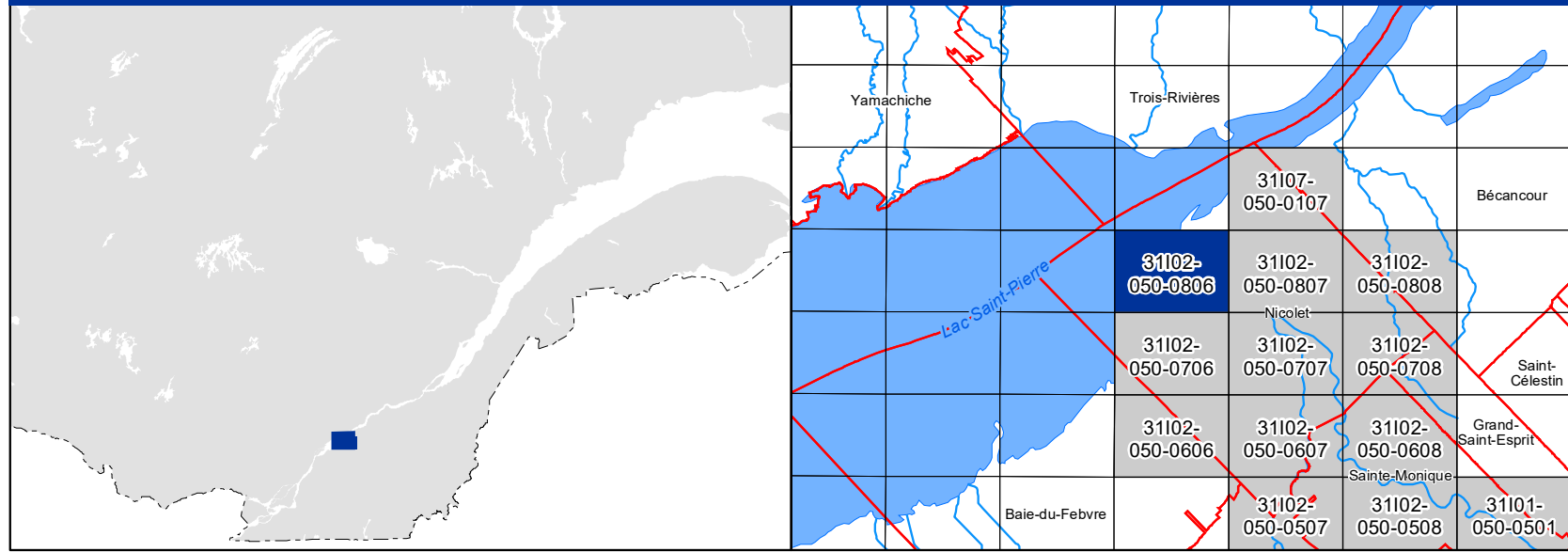
Île Moras

31102-050-0806



31102-050-0806

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs:

- [illegible]

Avis à l'utilisateur

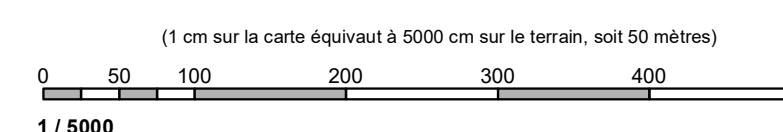
Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain présentes par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroporté. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation prévue.

Le fait qu'une zone soit située à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques les prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un glissement de terrain ne surviendra pas nécessairement sur un site, mais il est nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées:

Surface référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée à zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCQPD), fus
Longitude d'origine (mémentid central)	73° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999



Source

Données

Topographie de référence par relevé lidar aéroporté

Orthophotographie numérique

Organisme

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Septembre 2018

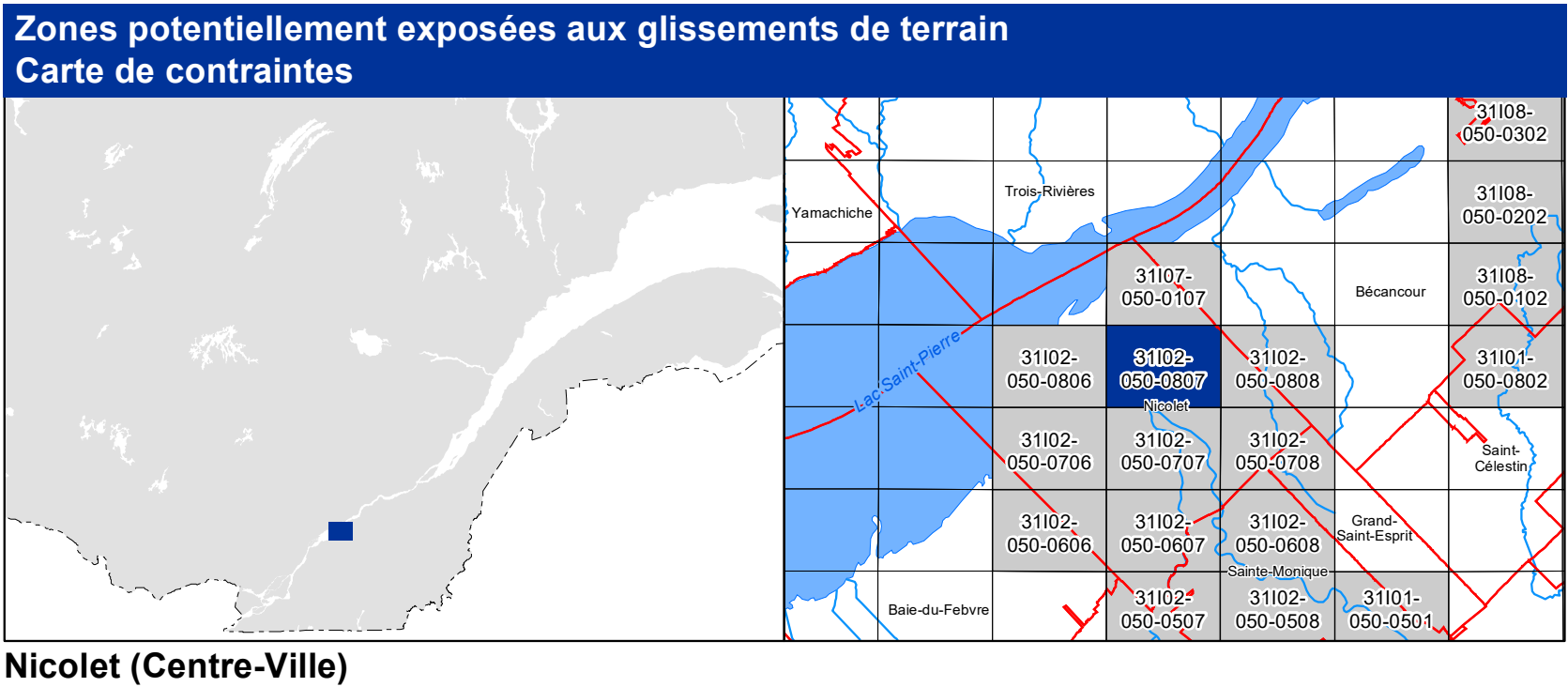
Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 3.0 (décembre 2021)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4e trimestre 2021

Transports
Québec

Nicolet (Centre-Ville)



- Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs**
- RA1 Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
 - RA2 Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion important, sensible aux interventions d'origine anthropique.
 - RA3 Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
 - RA4 Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
 - RA5 Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion important, sensible aux interventions d'origine anthropique.
 - RA6 Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique.
 - RA7 Sommet de talus.
 - RA8 Base de talus.
 - RA9 Limite du relevé lidar aéroporté.
 - RA10 Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion important, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.
 - RA11 Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet.
- Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs**
- RA12 Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion important, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.
 - RA13 Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet.

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroportés. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetées.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface référence géodésique
NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84

Projection cartographique
Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°

Longitude d'origine (méridien central)
73° 30' ouest

Latitude d'origine (équateur)
0°

Coordonnées d'origine
X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre

Facteur d'échelle
0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté

Orthophotographie numérique

Organisme
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

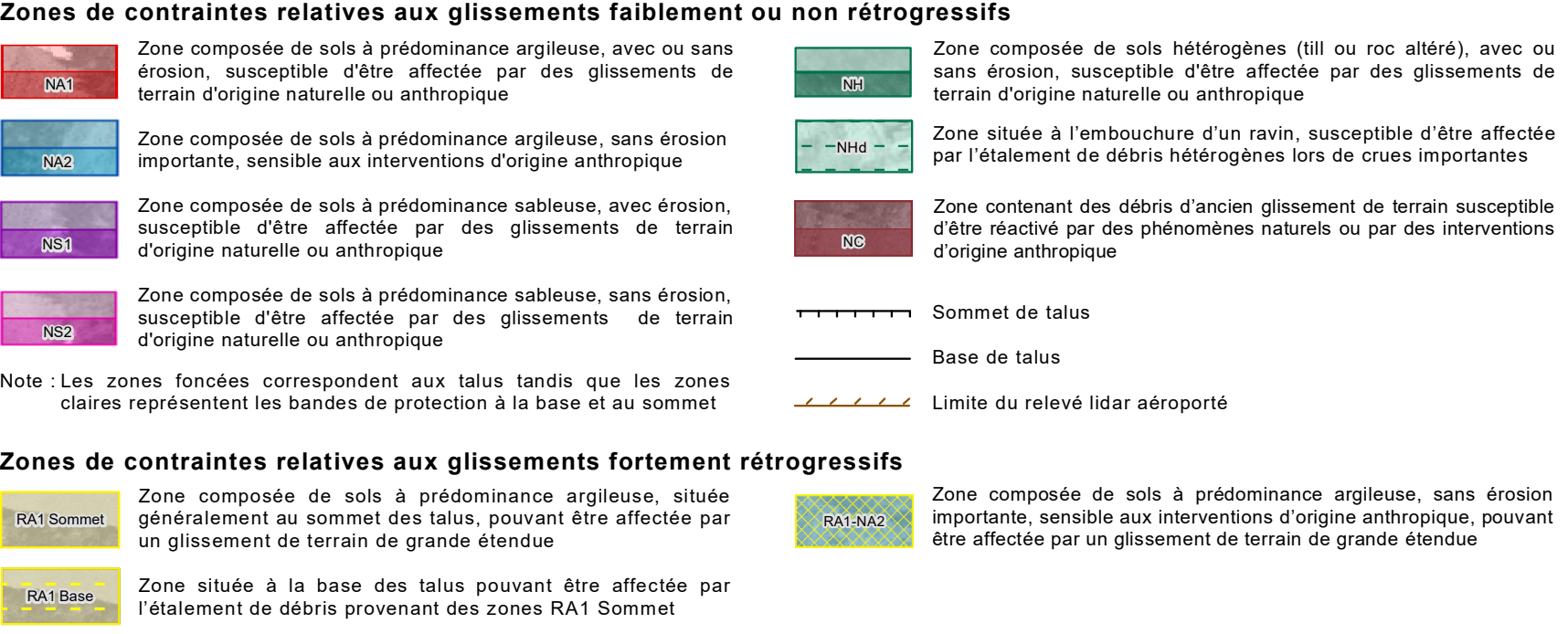
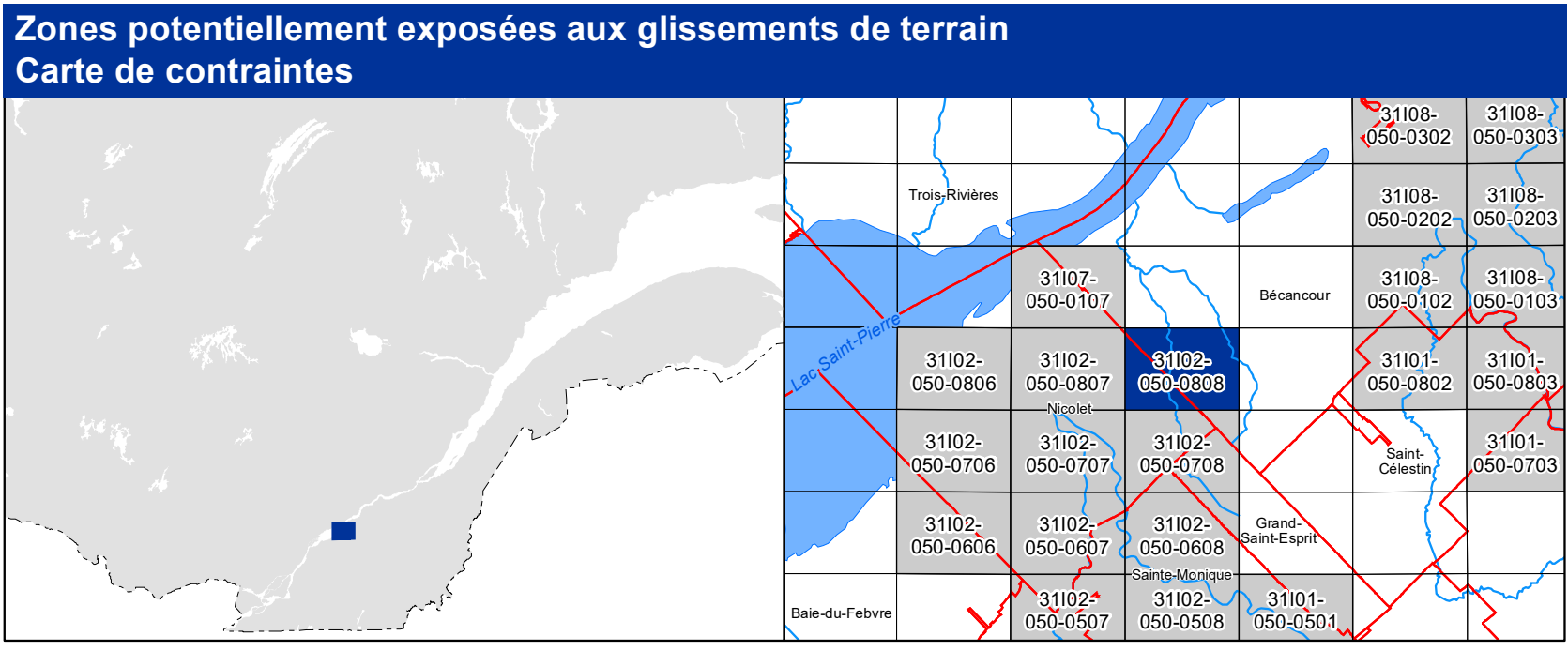
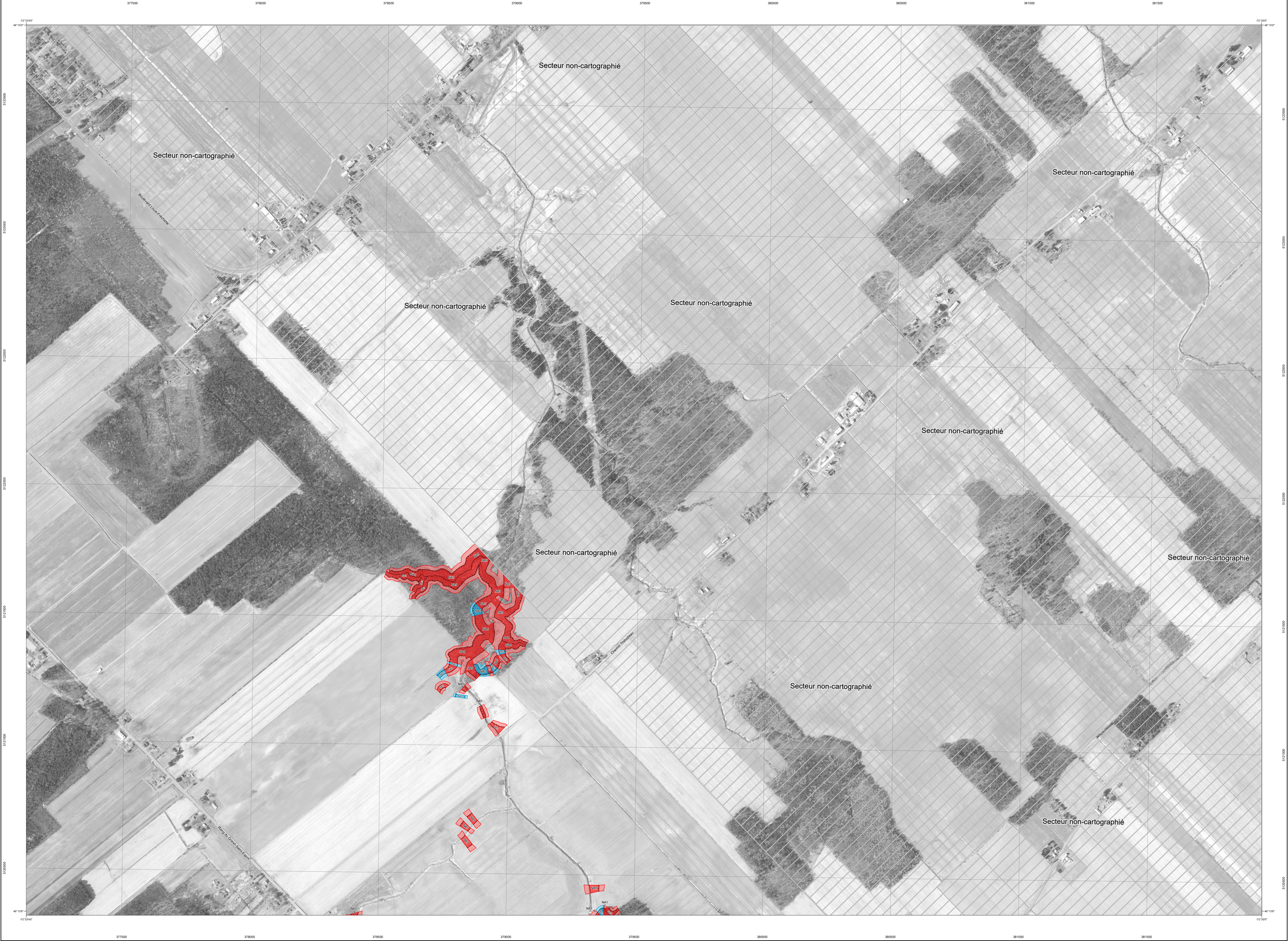
MRC de la région Centre-du-Québec

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 3.0 (décembre 2021)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4e trimestre 2021

Riviere Marguerite



Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroportés. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetées.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80

Système référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84

Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCQP), fuseau 8

Longitude d'origine (méridien central) : 73° 30' ouest

Latitude d'origine (équateur) : 0°

Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre

Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données

Topographie de référence par relevé lidar aéroporté

Orthophotographie numérique

Données

Ministère des Transports du Québec

MRC de la région Centre-du-Québec

Printemps 2020

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec

Direction générale du laboratoire des chaussées

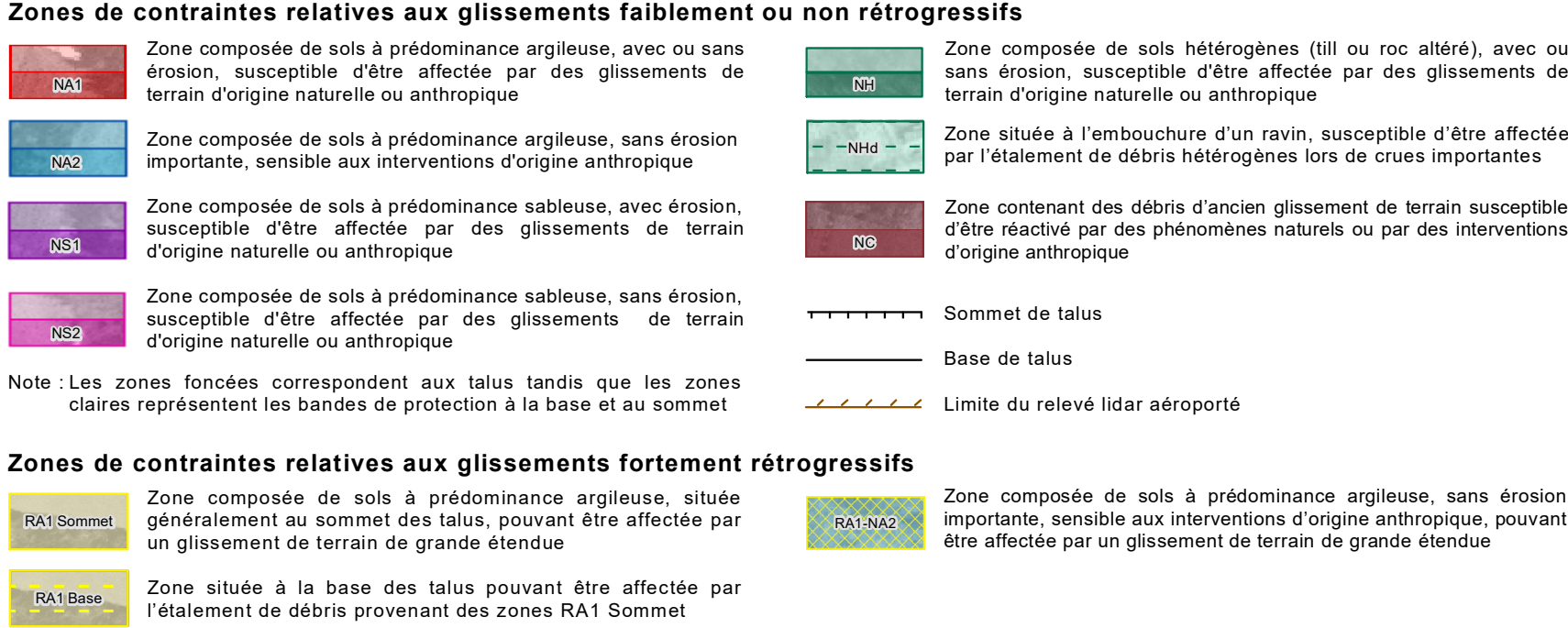
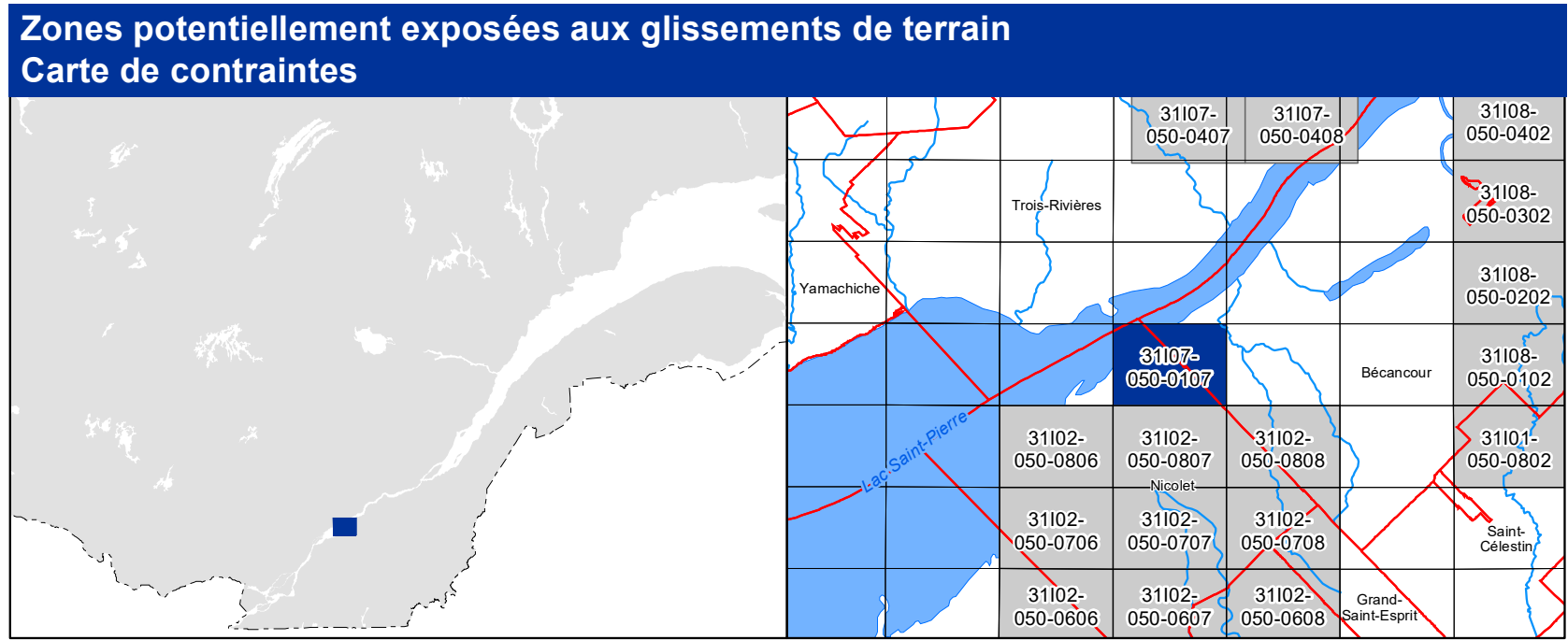
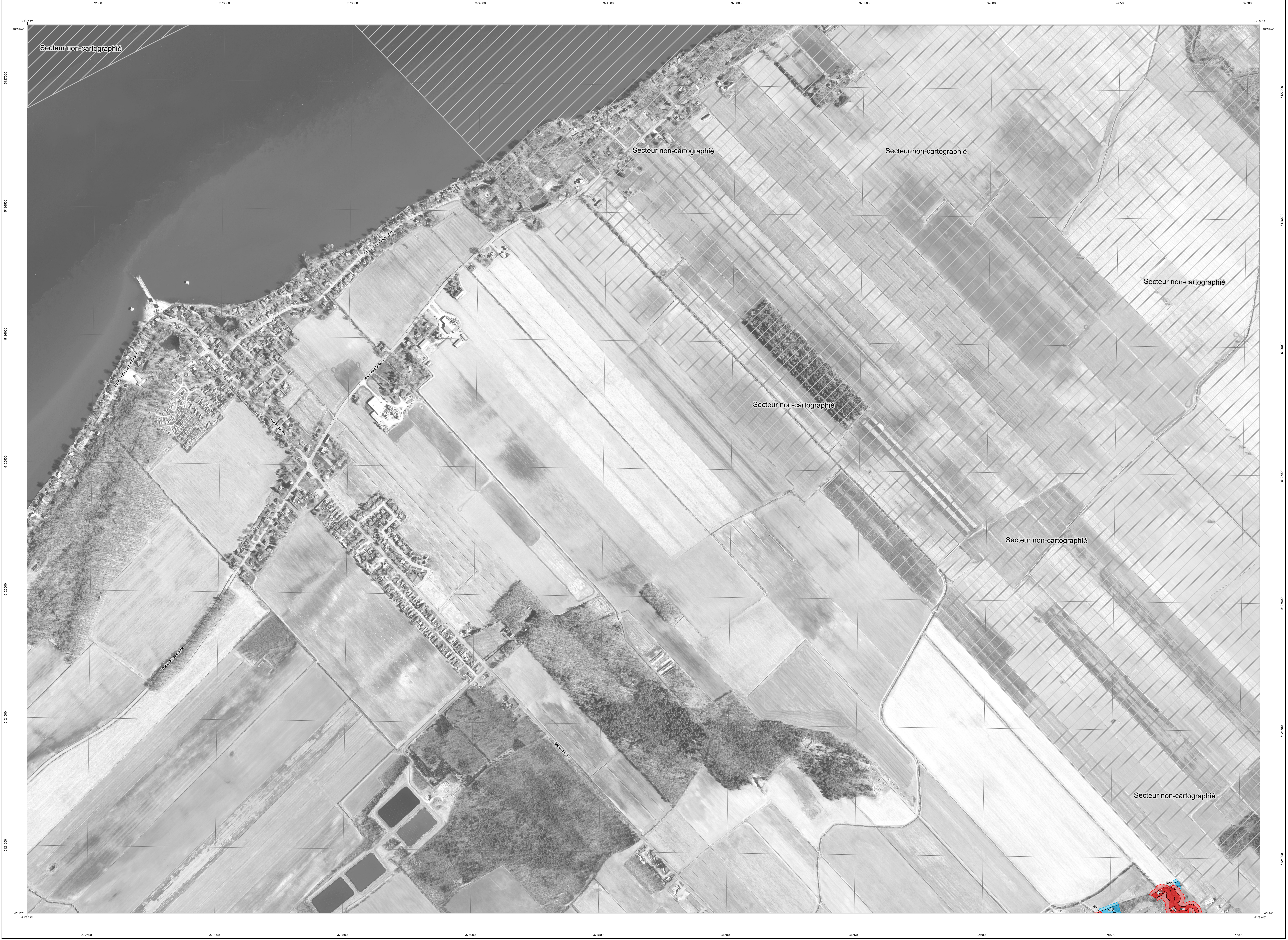
Direction de la géotechnique et de la géologie

Version 2.0 (décembre 2021)

© Gouvernement du Québec

Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4e trimestre 2021

Port-Saint-François



Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroportés. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetées.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80
Système référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84

Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCQP), fuseau 8

Longitude d'origine (méridien central) : 73° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur) : 0°
Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté

Ordnographie numérique

Réalisation
Production : Ministère des Transports du Québec
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 1.0 (décembre 2021)

Organisme
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

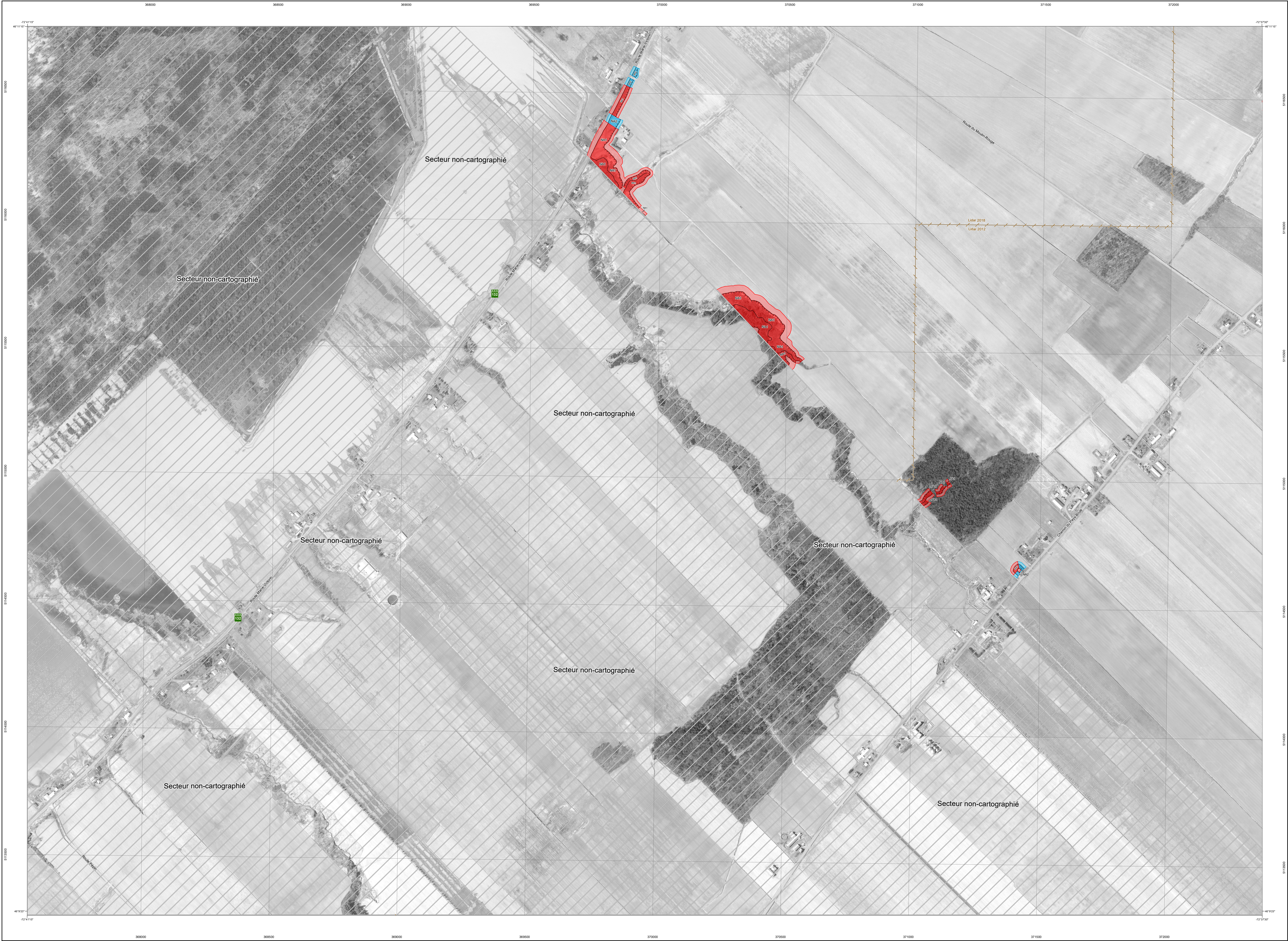
Date/Année
Septembre 2018

Printemps 2020

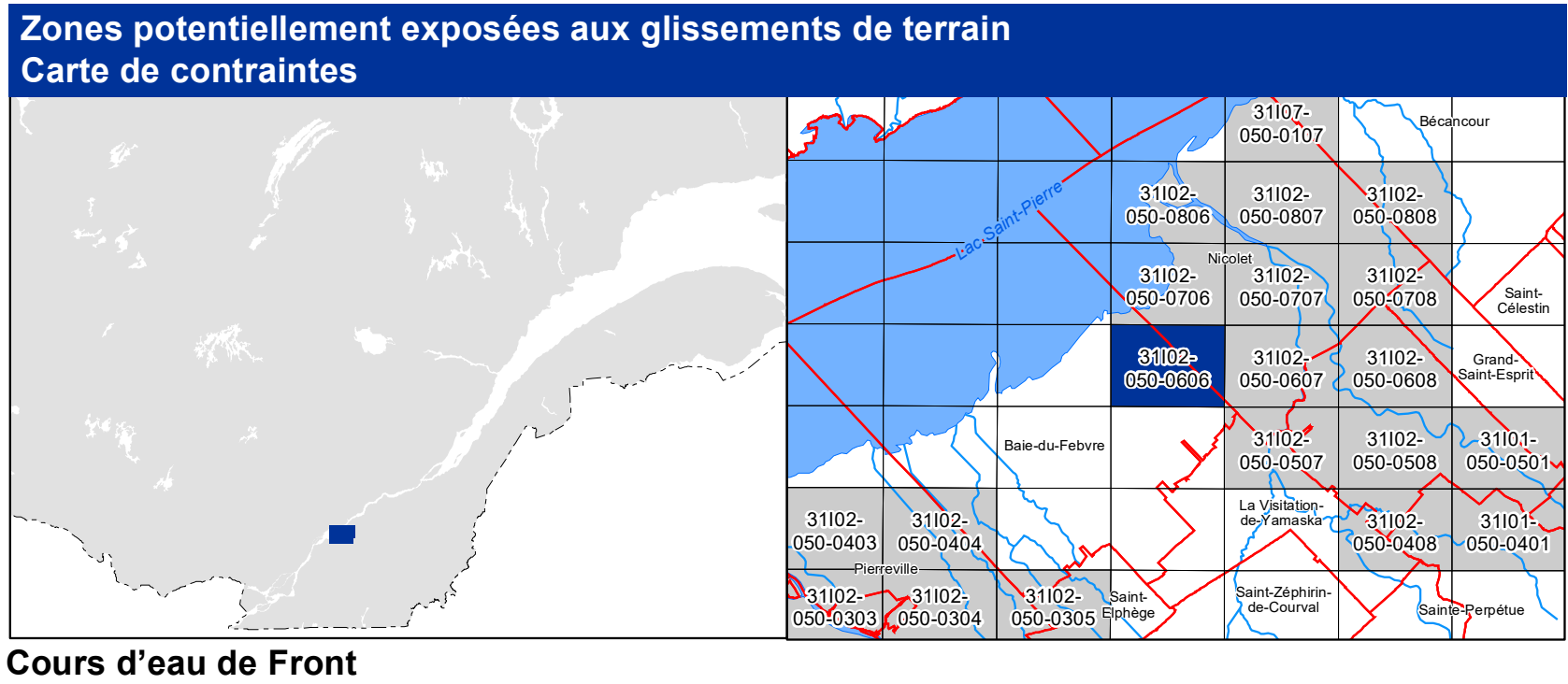
© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4e trimestre 2021

Cours d'eau de Front

31102-050-0606



31102-050-0606



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- RA1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- RA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- RA3** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- RA4** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- RA5** Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
- RA6** Sommet de talus
- RA7** Base de talus
- RA8** Limite du relevé lidar aéroporté

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA9** Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue
- RA10** Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1-Sommet

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroportés. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Longitude d'origine (méridien central) : 73° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur) : 0°
Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres - Y : 0 mètre
Facteur d'échelle : 0,9999
(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)
Échelle : 1/5000

Sources

Données
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté
Orthophotographie numérique

Organisme
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Ministère des Transports du Québec
MRC de la région Centre-du-Québec

Date/Année
Septembre 2018
Novembre 2012
Printemps 2020

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (décembre 2021)
© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4e trimestre 2021

31102-050-0608

**Sainte-Monique (Village)**

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

1 / 5000

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4e trimestre 2021

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4e trimestre 2021